

A l'Association du costume vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **80 (1953)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

brouillées, c'est dans le cas de « gages ». Si un buveur ayant une première dette offre un gage, pour une seconde tournée, l'aubergiste est tenu de prendre le gage; et si, demain, le buveur revient et paie la plus ancienne des deux dettes, on doit lui rendre le gage (probablement que la seconde dette monte en grade et devient ainsi une nouvelle « première » dette).

Enfin, puisque nous étions à la taverne : on aimait à construire pour l'été des tonnelles de branchages, aussi bien

dans son jardin que proches des tavernes ; et c'était le droit des bourgeois de Lausanne d'aller sur les Râpes du Jorat (Chalet-à-Gobet, Montheron, Montbleson) pour y prendre des rameaux et branchages, tant pour orner leurs maisons les jours de fêtes religieuses que pour se construire des tonnelles devant leurs celliers ou devant les tavernes.

Ainsi s'arrangeait-on, dans le vieux temps, pour des détails qui font, qui sont la vie, dans ce qu'elle a de joli et d'agréable.

A l'Association du costume vaudois

Le grand comité de l'Association cantonale du costume vaudois a tenu une séance au cours de laquelle Mme S. Pache (Lausanne), présidente centrale, a salué les présidents des 26 sections régionales et le nouveau rédacteur du Coterd, M. Jean Secretan, pasteur à Moudon.

Un projet de coiffe blanche pour le costume de campagne a été présenté et commenté.

La nouvelle Chanson vaudoise de Lausanne, présidée par Mme E. Eperon et dirigée par M. Roger Moret, a été admise au sein de l'A.C.C.V.

La fête 1953 sera simple et intime. Elle a été fixée au dimanche 31 mai, au Mont-Pélerin.

Café Restaurant de la Cloche

A la Cloche

Rien ne cloche !...

Car vins et mets de choix
Y sont aux goûts des bons vaudois !

Grand-Pont 8
Dir. Ernest Birbaum

A nos abonnés et lecteurs !

Vous savez tous que la publicité contribue à la vie du journal. Pour que le « Nouveau Conteur » soit toujours digne de son long passé,

FAVORISEZ NOS ANNONCIERS et surtout dites-leur bien que vous avez lu leur annonce dans le « Conteur ».